

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale **PROVINHY 3D**

Utilisation du produit

Secteur et type d'utilisation

**Alcalin liquide complexant
Alcalin NON chloré liquide - INDUSTRIES VINICOLES
DEROUGISSANT, DETERGENT
SOLS, MURS, CUVES, MATERIELS VINICOLES**

Identification de la Société

**Distributeur
SAS SOFRALAB
79, avenue A. A. THEVENET
BP 1031 MAGENTA
51 319 EPERNAY CEDEX
Tél : 03 26 51 56 45 Fax : 03 26 51 87 60**

Appel d'urgence

**INRS
30, rue Olivier Noyer
75014 Paris
Tél : 01 45 42 59 59**

CENTRES ANTI POISONS :

**Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47**

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger(s) :

C : CORROSIF

Risques principaux :

Provoque de graves brûlures.

Risques pour l'environnement :

Aucun effet dangereux sur l'environnement lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT : Alcalin liquide complexant

a - Substance(s) contribuant au(x) danger(s):

Hydroxyde de sodium $\geq 5\%$ + 2% \leq Hydroxyde de potassium $< 5\%$

b - Autre(s) substance(s) dangereuse(s) au sens de la Directive 1999/45/CE:

1% \leq Tensio-actif amphotère $< 5\%$ + 5% \leq Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique $< 15\%$ + Diaminopropyl-laurylamine $< 1\%$

c - Substance(s) non couverte(s) par les points a et b ayant des limites d'exposition professionnelle:

Non concerné

Substance(s) / Numéro(s) de CAS / Numéro(s) EINECS:

Hydroxyde de sodium / 1310-73-2 / 215-185-5

Hydroxyde de potassium / 1310-58-3 / 215-181-3

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique / 64-02-8 / 200-573-9

Tensio-actif amphotère : Non renseigné

Diaminopropyl-laurylamine / 2372-82-9 / 219-145-8

Symbole(s)-Phrase(s) R :

Hydroxyde de sodium : C, R35

Hydroxyde de potassium : C, R22;R35

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique : Xn, R22;R38;R41

Tensio-actif amphotère : Xi, R38;R41

Diaminopropyl-laurylamine : C;N, R22;R34;R50

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.

Ingestion :

Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir.
Hospitaliser.

Inhalation :

Amener à l'air frais.
Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques particuliers :

PROVINHY 3D est ininflammable.
Cependant en présence de certains métaux (aluminium, zinc ...), dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

Moyens d'extinctions recommandés :

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions à éviter :

Aucun à notre connaissance.

Mesures de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6 MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.

Précautions concernant l'environnement :

Intervention limitée au personnel qualifié.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

Méthode(s) de nettoyage :

Petit déversement :

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant (ex. sable, sciure) et pomper dans un réservoir de secours.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Ne pas mélanger avec un produit acide.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eviter les projections en cours d'utilisation.

Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.
Maintenir l'emballage fermé.
Stocker dans un endroit propre et sec.
Tenir à l'écart des produits sensibles aux alcalins.

Matériaux d'emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

D - Hydroxyde de sodium (100%) - MAK : 2 mg/m³ - IUCLID
F - Hydroxyde de sodium (100%) - VME : 2 mg/m³ - INRS
GB - Hydroxyde de sodium (100%) - OES (15 min) : 2 mg/m³ - Health & safety commission
NL - Hydroxyde de sodium (100%) - MAC (Ceiling value) : 2 mg/m³ - IUCLID
USA - Hydroxyde de sodium (100%) - TLV-C : 2 mg/m³ - ACGIH
F - Hydroxyde de potassium (100%) - VLE : 2 mg/m³ - INRS
GB - Hydroxyde de potassium (100%) - OES (15 min) : 2 mg/m³ - Health & safety commission
NL - Hydroxyde de potassium (100%) - MAC : 2 mg/m³ - IUCLID
USA - Hydroxyde de potassium (100%) - TLV-C : 2 mg/m³ - ACGIH

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Porter des gants de protection à résistance chimique (type PVC).

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps :

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique (type PVC).

Mesures d'hygiène spécifiques :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide limpide

Couleur : Jaunâtre

Odeur : Caractéristique

Point de gel : -15 °C

Point d'éclair : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions

pH pur : Non renseigné

pH à 10 g/l: 12,5+/- 0,5

Masse volumique : 1,22+/- 0,01 g/cm³

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réaction(s) dangereuse(s) :

Réaction exothermique avec les acides.

Condition(s) à éviter :

Aucune à notre connaissance.

Matière(s) à éviter :

Acides.

Métaux légers et / ou colorés.

Produit(s) de décomposition dangereux :

En présence de certains métaux (aluminium, zinc ...), dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

Ces indications sont fournies pour la préparation concentrée. L'application de la préparation sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : DL 50 - cutanée lapin : > 5000 mg/kg - FDS Fournisseur
Diaminopropylaurilamine (30%) : DL 50 - cutanée rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402) - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (100%) : DL 50 - orale rat : > 1740 mg/kg - FDS Fournisseur
Hydroxyde de potassium (100%) : DL 50 - orale rat : 365 mg/kg - Fiche toxicologique INRS 35
Tensio-actif amphotère (40%) : DL 50 - orale rat : > 5000 mg/kg - FDS Fournisseur
Diaminopropylaurilamine (30%) : DL 50 - orale rat : 871 mg/kg (OCDE 401) - FDS Fournisseur
Diaminopropylaurilamine (30%) : Irritation de la peau - 4h lapin : Corrosif. (OCDE 404) - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Irritation de la peau : Irritant - FDS Fournisseur
Hydroxyde de potassium (10%) : Irritation de la peau lapin : Corrosif. - IUCLID
Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau homme : Non sensibilisant - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : Irritation de la peau : Irritant - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des voies respiratoires : Irritant pour les voies respiratoires. - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des yeux lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Irritation des yeux lapin : Irritant - FDS Fournisseur
Hydroxyde de potassium (5%) : Irritation des yeux lapin : Corrosif. - IUCLID
Tensio-actif amphotère (40%) : Irritation des yeux : Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Sensibilisation : Non sensibilisant - FDS Fournisseur
Diaminopropylaurilamine (30%) : Sensibilisation cochon d'inde : Non sensibilisant (OCDE 406) - FDS Fournisseur

TOXICITE CHRONIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Inhalation : rat : Corrosif pour les voies respiratoires - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Voie orale rat : Corrosif pour le système gastro-intestinal - FDS Fournisseur

CANCEROGENESE

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Pas de cancers observés chez les animaux de laboratoire - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : souris : Non cancérogène - FDS Fournisseur

MUTAGENESE

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Non mutagène - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Non mutagène - FDS Fournisseur

TOXICITE GENETIQUE IN VITRO

Diaminopropylaurilamine (30%) : Test d'Ames bactéries (Salmonella typhimurium) : Non mutagène (OCDE 471) - FDS Fournisseur

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : Pas d'effet sur la reproduction - FDS Fournisseur

A l'étude des résultats de toxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 1999/45/CE :
PROVINHY 3D n'est pas considéré comme :

- préparation nocive par contact avec la peau.
- préparation nocive par ingestion.
- préparation nocive par inhalation, mais elle possède des propriétés corrosives dont les effets locaux sont présentés ci-dessous.

Effets locaux

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006**VERSION 3.1.0****DATE DE REVISION : 16/06/08****DATE D'IMPRESSION : 18/06/08**

Risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Données écotoxicologiques relatives aux substances dangereuses :****TOXICITE AIGUE**

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : bactéries : >100 mg/l - FDS Fournisseur
Diaminopropyllaurylamine (100%) : CE 50 - 3h bactéries : 18 mg/l (OCDE 209) - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : CE 50 - 48h daphnies(Daphnia magna) : > 1000 mg/l (OCDE 202) - FDS Fournisseur
Diaminopropyllaurylamine (100%) : CE 50 - 48h daphnies(Daphnia magna) : 0,073 mg/l (EPA) - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : CE 50 - 72h algues(Chlorella vulgaris) : > 1000 mg/l - FDS Fournisseur
Diaminopropyllaurylamine (100%) : CE 50 - 72h algues(Scenedesmus subspicatus) : 0,012 mg/l (OCDE 201) - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (100%) : CE 50 - 48h daphnies : > 100 mg/l - FDS Fournisseur
Diaminopropyllaurylamine (100%) : CL 50 - 96h poissons(Truite arc en ciel) : 0,68 mg/l (OCDE 203) - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : CL 50 - 96h poissons(Leuciscus idus) : > 100 mg/l - FDS Fournisseur
Hydroxyde de potassium (100%) : CL 50 - 96h poissons(Gambusia affinis) : 80 mg/l - IUCLID
Hydroxyde de sodium (50%) : : CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/l pour les organismes aquatiques les plus sensibles - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : NOEL poissons(Oncorhynchus mykiss) : > 100 mg/l - FDS Fournisseur

DEGRADABILITE

Diaminopropyllaurylamine (100%) : Biodégradabilité : - 28jours : 91 % Intrinsèquement biodégradable (OCDE 302 B (Zahn / Wellens)) - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : Biodégradabilité finale en aérobiose - 28jours : 91 % Facilement biodégradable. (OCDE 301 B) - FDS Fournisseur
Diaminopropyllaurylamine (100%) : Biodégradabilité finale en aérobiose - 28jours : 79 % Facilement biodégradable. (OCDE 301 D) - FDS Fournisseur
Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (100%) : Biodégradabilité : : Non facilement biodégradable - FDS Fournisseur
Tensio-actif amphotère (40%) : Biodégradabilité : : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents. - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : aérobie : Non applicable - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : anaérobie : Non applicable - FDS Fournisseur

DEGRADABILITE ABIOTIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Ionisation instantanée; Produits de dégradation : sels - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : sols : Ionisation / neutralisation - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Temps de demi-vie air : 13 secondes Produit de dégradation = carbonate de soude - FDS Fournisseur

MOBILITE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Solubilité et mobilité importantes - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : air : Dégradation instantanée - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : sol/sédiments : Solubilité et mobilité importantes; Contamination de la nappe phréatique en cas de pluie - FDS Fournisseur

BIOACCUMULATION

Sel de sodium de l'acide éthylène diaminetétracétique (40%) : : Non bioaccumulable étant donné que FBC<100 et log Pow <3 - FDS Fournisseur
Hydroxyde de potassium (50%) : : Non bioaccumulable - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : : Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Conclusion :

A l'étude des résultats d'écotoxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 2006/8/CE :
PROVINHY 3D n'est pas considéré comme :
- préparation dangereuse vis-à-vis de l'environnement.

Autres indications :

Conforme à la réglementation concernant les détergents : Règlement (CE) N° 648/2004.
Fiche d'information sur les composants pour le personnel médical disponible sur demande écrite.
Contient :
Agents de surface amphotères < 5%
Agents de surface non ioniques < 5%
5% <= EDTA et sels < 15%

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets :

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.
Les conditionnements ne peuvent pas être réutilisés (excepté en cas de dérogation et en conformité avec les réglementations en vigueur).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de potassium + Hydroxyde de sodium)

Classe: 8

N°ONU : 1719

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger : 80

Étiquette : 8

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de potassium + Hydroxyde de sodium)

Classe: 8

N°ONU : 1719

Groupe d'emballage : II

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Poluant Marin :

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger :

C : CORROSIF

Substance(s) ayant donné lieu à la classification de la préparation :

Hydroxyde de sodium $\geq 5\%$ + 2% \leq Hydroxyde de potassium $< 5\%$

Phrase(s) R - Phrase(s) S:

R35 : Provoque de graves brûlures.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S50a : Ne pas mélanger avec un produit acide.

Prescriptions nationales :

Maladies professionnelles : non concerné.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Chapitre(s) modifié(s) par rapport à la version précédente :

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS;16 AUTRES INFORMATIONS;

Liste des phrases R visées aux points 2 et 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

ACGIH

FDS Fournisseur

Fiche toxicologique INRS 35

PROVINHY 3D

Code : 0 22Z 4

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1.0

DATE DE REVISION : 16/06/08

DATE D'IMPRESSION : 18/06/08

Health & safety commission

INRS

IUCLID

Historique :

Version : 3.1.0

Annule et remplace la Version précédente 3.0.